

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations  
internationales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016  
Séance du 8 septembre 2016

## 25 Relations Internationales – invitation de la ville de Chorzów (Pologne) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. BOULAHMANE	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage existant entre Chorzów et Creil, la ville de Chorzów souhaite inviter la ville de Creil du 5 au 7 octobre 2016.

Ce déplacement sera également l'occasion de discuter de l'avenir de la coopération liant les deux villes et notamment de l'organisation à venir de la 6<sup>ème</sup> édition des rencontres internationales de la jeunesse, lesquelles permettent à des jeunes creillois :

- > de rencontrer,
- > d'échanger,
- > de partager avec d'autres jeunes issus des villes jumelées.

Afin répondre favorablement à cette invitation et poursuivre ainsi la collaboration établie entre ces deux communes, il vous est proposé que Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire de Creil et Conseiller Départemental de l'Oise, et Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux relations internationales, se rendent à Chorzów.

# maintenant !

Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports sur place seront pris en charge par la Ville de Chorzów tandis que les frais de déplacement de Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux relations internationales, seront à la charge de la ville de Creil.

Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 200 €.

Il vous est ainsi demandé :

- > d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil et Conseiller départemental de l'Oise,
- > d'approuver le mandat spécial donné à Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux relations internationales.
- > d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 8 septembre 2016,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil et Conseiller Départemental de l'Oise et à Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux relations internationales.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ces mandats spéciaux et tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 SEP. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03/10/2016

et publication ou notification le 03/10/2016

affiché le 28/09/2016

CREIL, le 03/10/2016

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 03/10/2016

Reçu en préfecture le 03/10/2016

Affiché le



ID : 060-216001743-20160926-DLRG161003025-DE